

Devenir maître de stage pour des futurs installés

Vous souhaitez transmettre votre savoir-faire, accompagner la réflexion d'un futur agriculteur concernant son projet d'installation, n'hésitez plus, faites-vous agréer maître exploitant. Avec cet agrément, vous serez inscrit dans un répertoire national et recevrez des stagiaires (>18 ans) provenant de toute la France. Le nouveau dispositif à l'installation : le Plan de Professionnalisation Personnalisé, privilégie le stage en exploitation agricole qui reste un moyen de formation essentiel pour les futurs installés. Ainsi nous essayons de proposer un fichier de maîtres exploitants le plus diversifié possible, c'est pourquoi nous recherchons des maîtres exploitants avec des productions spécifiques type apiculture.

Conditions à remplir pour devenir maître exploitant :

- Suivre une formation de 3 jours
- Tenir une comptabilité de gestion
- Être installé depuis plus de 4 ans
- S'engager à verser une indemnité au stagiaire
- Renouveler son agrément tous les 5 ans lors d'une journée de formation

La Chambre d'Agriculture vous propose une session de **formation gratuite le 19, 21 et 26 octobre à Annecy.**

Pour plus d'informations et vous inscrire

Contactez : Clémence CROS (conseillère PPP) au 04 50 88 18 69

Clemence.cros@haute-savoie.chambagri.fr

Ou

Véronique BOUCHET 04 50 88 18 21